

# LECTRA : Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 mai 2019)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## **Date d'arrêté des informations :**

31 mai 2019

## **Nombre total d'actions composant le capital social :**

31 975 280

## **Total brut <sup>(1)</sup> des droits de vote :**

32 211 976

## **Total net <sup>(2)</sup> des droits de vote :**

32 192 306

*<sup>(1)</sup> Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote*

*<sup>(2)</sup> Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)*

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils

Lectra • 16 – 18, rue Chalgrin • 75016 Paris • France  
Société anonyme au capital de € 31 885 155 • 300 702 305 RCS Paris  
www.lectra.com

## **Pièce jointe**

- [Déclaration mensuelle actions droits vote mai 2019](#)